

Séance du Conseil communal du 15 février 2009-02-15

Point n° 7 à l'ordre du jour de la majorité UC

Monsieur Paris, échevin des travaux,

En octobre 2008, suite à la demande de l'administration des routes de fixer la vitesse à 70 kms/h dans la rue du Soleil, je vous proposais un argumentaire en vue de réduire cette limitation à 50 km/h.

De plus, suite à mon entretien téléphonique avec le gestionnaire du dossier, Monsieur Meunier de la division de la programmation et de la coordination des transports, il vous était loisible de l'inviter à se rendre une fois de plus rue du Soleil pour évaluer cette possibilité.

«Avec un bon argument, cela se fait sur des routes régionales et pourquoi pas dans la commune m'avait-il précisé »

Je vous avais proposé ma collaboration personnelle pour appuyer l'argumentaire lors de la visite de ce technicien. Vous n'en avez pas tenu compte. Est-ce là votre sens de l'ouverture ?

En décembre 2008, vous nous présentez un refus de l'administration compétente qui s'est basée sur votre simple initiative. En effet, vous avez jugé inutile ou oublié de contacter le gestionnaire du dossier en vous contentant d'adresser à la mauvaise personne le PV de la séance du conseil communal accompagné de mon argumentaire.

A elle seule, votre méthode a mis en péril la possibilité de faire modifier la position de l'administration..

Par la suite, ce dossier n'ayant pas fait l'objet d'une étude complémentaire par le gestionnaire, Monsieur Meunier, la direction des routes a fatalement reproduit la même décision en fixant la vitesse à 70km/h.

Aujourd'hui le 16 février, 4 mois sont passés, vous nous reparlez à nouveau de la même limitation de 70 km/h à approuver ! Et ce sans aucun document complémentaire dans le dossier. Pourquoi ?

J'ai beaucoup de peine à comprendre votre méthodologie, car, à votre place, j'aurais besoin d'un solide rapport justifiant mon travail devant mes administrés.

Au risque de me répéter, le cas de la limitation de la vitesse rue du Soleil n'est vraiment pas banal !

Rappel de mon argumentaire d'octobre 2008

-Cette rue est sujette à une importante problématique d'insécurité.

Argumentaire pour une réduction de la vitesse à 50 km/heure dans la rue du Soleil

Il faut revoir le contexte

-Actuellement chacun pense que la vitesse est réduite à 50 km/h ;

-La limitation à 70 km/h engendrera une vitesse excessive déjà connue actuellement ;

-La configuration et le revêtement super glissant de la rue du Soleil (reconnu par la police) sont déjà d'origine dangereux :



-Le carrefour avec la chaussée romaine est un obstacle à la sécurité ;

**De Hannut vers la chaussée Romaine
à gauche**



Rue du Soleil vers Hannut



-Les voitures provenant de Hannut frôlent le danger en virant à gauche vers la chaussée romaine ;

-L'absence d'accotement génère déjà un climat d'insécurité pour les piétons ;

-Malgré le nouveau tronçon de la chaussée romaine, beaucoup de tracteurs et de camions empruntent encore la rue du soleil, et le trafic augmente ;

-La disparition d'un chemin de promenade (béton de la chaussée romaine) influence aussi l'utilisation de la rue du soleil comme itinéraire pédestre ;

-De plus, l'emplacement du panneau d'agglomération est trop près de la rue de la Tombale, la vitesse sera trop excessive à l'entrée de l'allée des charmes ;

-L'emplacement des bulles à verres n'est absolument pas sécurisé ;

Rue du Soleil 8 maisons non reprises dans l'agglomération



Nous avons un problème à solutionner, en décidant aujourd'hui de fixer la limitation de vitesse à 70kms/h, vous augmenterez l'insécurité.

Dans l'intérêt de TOUS, vous comprendrez aisément que le groupe Epam-Ecolo se positionne en faveur d'une limitation à 50 Km/H au lieu de 70. Il vous demande de renouer le dialogue avec la Région en vue d'arriver à ce souhait.

Les pages suivantes, vous démontreront une certaine incohérence de sécurité entre la rue du Soleil et certaines autres rues de l'entité.

Marc Pirard
Conseiller communal (Epam-Ecolo)

Ci-dessous, vous pourrez constater quelques emplacements de panneaux d'agglomérations dans l'entité. Vous remarquerez très rapidement la déficience de la rue du Soleil en matière de sécurité.

Rue du Lucar à Ambresin vitesse limitée avant 4 maisons



Rue de Hannêche à Acosse



Rue de Namur à Wasseiges



Rue de la Brasserie à Meeffe (12 maisons) ou habite l'échevin Monsieur Paris



Rue de Meeffe



Rue d'Avin 9 maisons + 2 hors agglomération rue ou habite Monsieur le Bourgmestre



Route régionale de Acosse vers Meeffe



Rue Neuville



**Route régionale de Meeffe vers Acosse
le panneau est placé 650m avant
la première maison**



**Rue de Merdorp 16 maisons 2 coussins Berlinois
et 1 chicane**



**Rue Baron d'Obin à Wasseiges le panneau
est placé à l'entrée du village**

